

La boite aux lettres du père de Noël sera installée vers le 07 novembre devant la mairie et nous invitons d'ores et déjà les petits Baronnais à préparer leur lettre au Père Noël.

Pour avoir une réponse il faut impérativementun nom de famille et un prénom et une adresse.

La municipalité félicite une Médaillée d'Or Nationale des Meilleurs Apprentis de France

La municipalité adresse ses plus sincères félicitations à **PRESTIGE CANIN**, récompensée par la Médaille d'Or Nationale du concours des Meilleurs Apprentis de France (MAF) 2026. Lors de la finale nationale du 5 octobre 2026, elle a su démontrer tout son talent, et son savoir-faire lui permettant de décrocher le prestigieux titre de Meilleure Apprentie de France 2026.

Bravo pour cette magnifique performance à notre commerçante installée depuis peu à Baron !

AGENDA

 # : Dimanche 01 Novembre:

AAE - Randonnée autour de Thiers-sur-Thève. Rendez-vous à 8h30 place St Pierre à Baron.

 # : Mercredi 11 Novembre:

Commémoration de l'armistice de la guerre 1914/1918.
Rendez-vous à 11heures place Jeanne d'Arc devant la boulangerie.
Dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur dans la salle du conseil municipal.

 # : Dimanche 29 Novembre:

Le Comité des fêtes de Baron vous offre son spectacle de fin d'année, le dimanche 29 novembre à 14h00 à la salle des fêtes.
« OH! LES VILAINS! » présenté par la troupe d'Asylum art Evénements.

Il est recommandé de se présenter minimum 15 min avant le début du spectacle.
Buvette sur place.
Nous vous attendons nombreux petits et grands pour ce moment.

L'ECHO DE BARON NOVEMBRE 2026



www.mairiedebaron.fr

Factures d'eau : des évolutions à venir

La commune souhaite vous informer des changements qui seront prochainement mis en place par le Syndicat des Eaux Potables de Montlognon, en charge de la gestion du service de l'eau.

À partir de la prochaine campagne de facturation, une relance sera envoyée 45 jours après l'émission de la facture en cas de non-paiement. Sans règlement dans les 30 jours suivants, une procédure de recouvrement pourra être engagée par le Service de Gestion Comptable de Senlis.
Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2027, le paiement par chèque ne sera plus accepté pour le règlement des factures d'eau. Les usagers devront privilégier les autres moyens de paiement disponibles (paiement en ligne, prélèvement automatique, etc.).

Renseignements :
Syndicat des Eaux Potables de Montlognon
19 rue du Moulin - 60300 Montlognon
📞 03 44 74 16 21
Ouvert
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Entretien des haies : quelques rappels

La municipalité rappelle aux habitants que les haies, arbres et arbustes doivent être régulièrement entretenus afin de ne pas empiéter sur les propriétés voisines, les trottoirs ou la voie publique.
Conformément à la réglementation, le propriétaire d'une haie ou d'un arbre est tenu de couper les branches qui dépassent chez son voisin. Le voisin ne peut pas les couper lui-même mais peut en demander l'élagage au propriétaire. [service-pu...ic.gouv.fr]
Il est également recommandé d'effectuer les principales tailles en fin d'hiver ou à la fin de l'été, tout en évitant les tailles sévères entre le 15 mars et le 31 juillet afin de préserver la nidification des oiseaux.
Le respect de ces quelques règles contribue à maintenir de bonnes relations de voisinage et à préserver la qualité de vie dans notre commune.

📌 À retenir :

✅ Haie ou arbuste de moins de 2 m de hauteur : distance minimale de 50 cm de la limite de propriété.
✅ Haie ou arbre de plus de 2 m de hauteur : distance minimale de 2 m de la limite de propriété.
✅ Taillez régulièrement vos haies pour éviter tout débordement chez vos voisins ou sur le domaine public.
✅ Privilégiez les tailles en février-mars ou août-septembre.
✕ Ne coupez pas vous-même les branches de l'arbre de votre voisin avançant sur votre terrain ; demandez-lui de procéder à l'élagage.
Ensemble, entretenons notre cadre de vie et favorisons les bonnes relations de voisinage.

Novembre Bleu

En ce mois de sensibilisation aux cancers masculins, la municipalité de Baron encourage chacun à prendre soin de sa santé et à rester attentif à l'importance du dépistage.
Parce que la prévention peut sauver des vies, parlons-en autour de nous et soutenons nos proches dans cette démarche.

NOUVEAU RYTHME DE COLLECTE DES DÉCHETS À PARTIR DU 11 JANVIER 2027

Bac gris : collecte tous les 15 jours
Bac vert : collecte tous les 15 jours de fin mars à mi-novembre (hors août)
Bac jaune : collecte chaque semaine (inchangée)
Verre : à déposer dans les bornes d'apport volontaire
✅ Grâce aux efforts de tri et au développement du compostage, les déchets ménagers diminuent. Cette nouvelle organisation permet d'adapter le service aux usages actuels tout en maîtrisant les coûts.

📅 Le calendrier de collecte 2027 sera distribué prochainement dans votre boîte aux lettres.

Les Petites Abeilles du RVB sont ravies de vous annoncer la tenue d'un marché de Noël ainsi qu'une vente de sapins !
Créatrices et créateurs : vous avez une idée de création ? Vous souhaitez nous proposer votre projet afin de nous aider à récolter des fonds pour les écoles ?
Faites-vous connaître dès maintenant en nous envoyant un mail à lespetitesabeillesdurvb@gmail.com ou via notre boîte aux lettres située à gauche de la pharmacie.
À vos idées, vos aiguilles, vos pinceaux, vos fourneaux... On a hâte de découvrir vos projets et de préparer un joli Noël pour nos enfants !
Ne ratez pas nos actualités, abonnez-vous sur notre page Intramuros (via l'onglet Services, Vie locale puis Associations)